

InfoSolidaires

L'information syndicale mensuelle
de Solidaires Informatique
à Sopra Steria



Solidaires
Informatique

Solidaires
Union
syndicale

juillet 2022

numéro 143

PARTAGE DES RICHESSES

Solidaires

PARTAGEONS
LE TRAVAIL

Pourquoi il y a
des milliardaires,
alors qu'on nous dit
qu'il n'y a pas de sous ?

**Inflation, plus de 1500 signatures
pour des Augmentations Générales!**

TOUT AUGMENTE SAUF NOS SALAIRES
<https://www.change.org/AugmentationsSolidairesASopraSteria>

Les prix flambent, agissons !

**Augmentation
GÉNÉRALE !**

**Suppression
immédiate des écarts
hommes-femmes**

**45 € par mois
en télétravail**

**1 heure travaillée
= 1 heure déclarée
= 1 heure payée**

**AUGMENTEZ
LES SALAIRES
DE 160€**

**10% des bénéfices
aux salariées**

22
SEPT.

la
cgt
SOPRA STERIA

FO
Solidaires
Informatique
Union Syndicale Solidaires

Specis
UNA
Sopra-Steria

Participer

**Nouvel Appel syndical commun le 22 Septembre pour lutter contre
l'inflation!**

Après le 21 Juin et vos soutiens nous avons décidé d'inscrire ce mouvement dans un temps long avec des actions successives qui reprendront dès le **22/09**.

NOTRE FORCE C'EST VOS SOUTIENS ET VOTRE MOBILISATION.

Heures sup : de quel droit ?

Dans notre pétition du mois de juin, notre mot d'ordre « *Stop au travail gratuit* » a suscité diverses réactions. Retrouvez ci-après quelques extraits des échanges au sujet des heures supplémentaires (HS).

Contrat de travail et HS

Ce salarié pense ne pas y avoir droit : « *Il me semble que je n'ai pas le droit d'en faire avec mon contrat. Parce que j'ai un contrat à 35h, et j'ai très souvent plus que 35h chaque semaine.* » « *L'idée des heures supplémentaires me paraît difficile à mettre en œuvre car beaucoup de salariés sont en forfait heures* », estime cet autre salarié. Un troisième affirme : « *Mon contrat ne prévoit pas d'HS.* » Un autre s'interroge : « *Pour un salarié cadre il n'est pas possible d'être payé en heure supplémentaire ?* » **En fait, il existe deux types de contrat pour les cadres :**

- Le **forfait jours** ne donne pas droit aux HS : il concerne les commerciaux et les hauts cadres (classification I3.1 et plus) ;
- Le **forfait heures** (non-cadres et cadres jusqu'à la classification I2.3) : toute heure au-delà du forfait est par définition une heure supplémentaire.

Compter les HS

Un salarié se demande : « *Je ne sais pas comment on peut le mettre en place vu qu'on ne badge pas, voire qu'une fois par jour.* »

Effectivement le fait de badger n'a aucun lien avec le temps de travail. En fait, la mesure du temps de travail se fait dans le module autodéclaratif de PTA. Une autre indique : « *Normalement je suis salariée à 35 heures par semaine mais je peux être amenée à travailler beaucoup plus des fois.* » En cas de **dépassement**, deux cas se présentent :

- Si ce dépassement n'est qu'une **fluctuation** à la hausse comme à la baisse du temps de travail, comme le dit ce salarié : « *Beaucoup d'employés hésitent à demander car il y a effectivement des jours où on travaille plus mais l'inverse est vrai aussi* », le compteur +/-4h sera le plus adapté.
- Si le dépassement se produit **pendant plusieurs semaines d'affilée**, ce sont des heures supplémentaires. Ce salarié recommande plutôt de « *dire aux salariés de remonter systématiquement tout dépassement de leur temps de travail que de vouloir faire payer l'employeur.* » Ce serait en effet le minimum. Et ajoute : « *Le fait de vouloir faire payer l'employeur*

Revendication : stop au travail gratuit

**1 heure travaillée
= 1 heure déclarée
= 1 heure payée**

Toutes nos heures supplémentaires doivent être payées et majorées. Nous demandons la mise en place d'un vrai suivi des heures travaillées. □

n'est pas réalisable. » On voit que le message des managers est bien passé ! Pourtant, ne pas payer ni compenser les HS est tout simplement illégal.

Soir et weekend

Les dépassements le soir, c'est courant. Mais il y en a aussi le weekend, comme pour ce salarié : « *Le paiement des HS on m'en a peu parlé, je fais évidemment plus que les 7h30 par jour, mais jusqu'à présent on m'a dit que c'était plutôt normal, par contre il m'arrive de travailler tard le soir ou le dimanche.* » Et pour cet autre : « *La valorisation des heures sup doit être revue car indépendamment de l'inflation la reconnaissance salariale quand les collègues viennent travailler le samedi reste faible, et c'est un frein pour un engagement plus fort sur un projet quand cela est nécessaire.* » Et pour ce troisième : « *Ma mission exige que je déborde sur mon temps perso; donc de nombreuses heures consacrées le soir et WE pour remplir les objectifs demandés (rédaction de livrables, de supports de réunions...). Les journées de travail sont, elles, consacrées à des réunions incessantes avec les différents acteurs du projet. De nombreuses HS non payées.* »

Des témoignages qui malheureusement ne semblent pas si rares ! Si encore les salaires étaient corrects, peut-être que les salarié·e·s y trouveraient leur compte. Au contraire, beaucoup témoignent de leur démission pour ce motif. « *Pour moi, ce n'est pas au salarié de plus travailler pour compenser l'inflation* », nous dit un salarié. Nous sommes d'accord. L'inflation doit être compensée par une **augmentation générale**. Mais si des HS sont effectuées, elles ne doivent pas être gratuites. □

SOLIDAIRES, UNITAIRES ET DÉMOCRATIQUES

**Législatives :
nos luttes feront
toutes les
différences !**

L'Union syndicale Solidaires, **indépendante de tout parti politique**, retient plusieurs éléments du scrutin des législatives :

- L'abstention extrêmement massive montre l'affaiblissement croissant de la démocratie représentative.
- La forte progression de l'extrême-droite en nombre de député·e·s est très inquiétante. Élu en 2017 avec la promesse de combattre l'extrême droite, le président de la république, avec ses ministres et député·e·s en porte une lourde responsabilité. Les mesures antisociales ont favorisé le désespoir. Les lois liberticides se sont inscrites dans le discours et le projet de société de l'extrême-droite. Par ailleurs, on ne peut renvoyer dos à dos un parti raciste et une autre force politique, créer des amalgames, sans salir le débat public et s'esquiver ensuite de la responsabilité d'avoir facilité l'élection de députés d'extrême droite.

- Deux ministres* accusés de violences sexuelles ont été élus. Un long chemin reste à faire pour l'écoute réelle de la parole des femmes et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Maintenir de telles personnes au gouvernement marque le déni de cette lutte essentielle par le pouvoir macronien.
- Un recul de la parité en politique avec 37% de femmes élues députées à l'issue des législatives.

Pour l'Union syndicale Solidaires, les priorités sont sociales, écologiques, elles sont de construire l'égalité contre les discriminations et les dominations multiples.

Face à l'inflation, il faut porter le SMIC à 1700 euros net, avec un alignement des pensions de retraites et des minimas sociaux sur ce minimum. Nous revendiquons une hausse de 400 euros par mois pour toutes et tous, avec une limitation de l'échelle des salaires de 1 à 5. Nous exigeons l'égalité salariale réelle pour les femmes et les hommes.

Nous sommes pour la retraite à 60 ans, avec 37,5 annuités de cotisations. Nous lançons dès cet été la campagne "Partageons le travail" pour échanger avec les travailleuses et travailleurs et porter des solutions.

Le centre de gravité de l'Assemblée risque de se porter encore plus vers des projets ultra-libéraux, contre les intérêts de la grande majorité des salarié·e·s, ceux des chômeurs·euses, retraité·e·s, étudiant·e·s, et ainsi satisfaire les intérêts des puissants et des riches.

Nous devons avant tout compter sur nous-mêmes. **Pour nous défendre au quotidien et ne pas rester isolé·e, se syndiquer est une première étape.** Ensuite, c'est par nos actions, nos luttes, indépendantes, unitaires et auto-organisées que nous ferons toutes les différences.

**Ils ont le pouvoir et les milliards ?
Nous sommes des millions !** ☐

* Depuis le 4 juillet, l'un des deux n'est plus ministre.

Vos contacts à Sopra HR Software :

Julien Ciry (DS et CSE)	06.61.01.95.24	Nantes
Nadine Stéphan (DS et CSE)	06.13.06.01.52	Paris
Shakir Simrick (CSE)	07.89.50.58.51	Paris
Brigitte Gratecap (CSE)	06.81.75.05.65	Paris
Laurent Leroux (CSE)	06.86.43.93.34	Paris /Lille
Catherine Charnassé-Foucault (CSE)	01.57.00.04.10	Paris

Vos contacts à Sopra Steria I2S :

Simon Bozic (CSE)	06.66.35.72.43	Roanne
----------------------------	----------------	--------

Vos contacts à Sopra Steria Group :

Raphaëlle Collin (CSE)	07.84.05.30.31	Toulouse
Alain Chazalon (CSE)	06.75.28.23.10	Lyon
Sylvie Doussaint (CSE)	06.31.41.35.83	Bordeaux
Pascale Nahmias (CSE)	02.40.85.84.84	Nantes
Arnaud Landais (CSE)	06 72 54 24 61	Nantes
Nathalie Coulet (DS et CSE)	06.88.17.27.09	Aix
Dominique Vitali-Louzai (CSE)	04.72.18.48.22	Lyon
Eric Rigaud (CSE)	06.08.68.33.87	Aix
Arnaud Deshayes (DS)	06.62.50.92.85	Nantes
Michel Guillaume (DS)	05.34.56.70.66	Toulouse
Marie-Claude Kukla (DS)	06.17.39.12.00	Toulouse
Mohammed Ghoufraoui (DS)	07.61 16.33.30	Nantes
Thierry Fétas (DS)	06.49.75.08.41	Aix
Sandrine Ceccoli (DS)	ceccoli.steria@gmail.com	Montpellier

Nous suivre :



NEWSLETTER : diff-soprasteria-subscribe@listes.solidairesinformatique.org